

## COMPTE-RENDU

### Réunion d'information concernant les travaux de la place du Marché des Chartrons

Mercredi 26 mars 2025, Halle des Chartrons

Etaient présents :

#### Représentants de la Ville de Bordeaux et de Bordeaux Métropole

- Bernard Blanc, Maire-adjoint du quartier Chartrons Grand Parc Jardin Public
- Tiphaine Ardouin, Adjointe au Maire chargée de la démocratie permanente et de la gouvernance par l'intelligence collective
- Nicolas Desmard et Pierre Anquetil, Pôle Territorial de Bordeaux
- Guillaume Mangane, Mairie de quartier de Chartrons, Grand-Parc, Jardin Public
- Bertille Libault, Mission Démocratie Permanente
- Marion Raboisson, Mission Démocratie Permanente
- Aude Plas, Responsable du service marchés, terrasses et étalages
- Maud Fragale, Chargée de mission Ville Nature et Ville apaisée
- Représentants de l'entreprise Fayat TP et Somopa

65 personnes en qualité de riverains, commerçants et restaurateurs

## Introduction

**Bernard Blanc, Maire-adjoint du quartier Chartrons Grand Parc Jardin Public**, introduit la réunion en remerciant les participants pour leur présence. Il rappelle la démarche entreprise par la Mairie pour aménager la place du Marché des Chartrons, les différentes étapes historiques du projet ainsi que les initiatives pour échanger et concerter avec les acteurs associatifs, les riverains, les commerçants et habitants du quartier. Il présente les échanges qui auront lieu durant ce temps de réunion, notamment les phasages du chantier qui seront décrits (cf. À retrouver dans la présentation jointe).

## Présentation des travaux

**Nicolas Desmard, Bordeaux Métropole**, présente la conception et les études faites en amont, pour rappeler le projet et les contraintes. Les objectifs étaient : végétaliser la place, apaiser et préserver l'authenticité de la place actuelle. Le projet d'aménagement n'a pas

changé et présente des plantations de différentes tailles ainsi qu'une voie qui deviendra exclusivement pompier (cf. Plan dans la présentation). Le projet final propose une place à l'italienne, entièrement pavée, sans démarcation entre la chaussée et les voies assurant une accessibilité pour tous. Le site restera en secteur borné. Les matériaux de la place seront issus de récupération et l'emplacement des terrasses définitif est à retrouver en slide 14 de la présentation. Le but étant de rapprocher les terrasses des bars et/ou du restaurant, afin de libérer l'espace central de la place. Le réaménagement de la place permet de rééquilibrer le partage des usages de la place. Rappel des pourcentages entre les différents usages de la place actuellement : 60% piétons et 40% voitures. Après les travaux, les pourcentages sont estimés à : 77% piétons et 33% voitures. 128 m<sup>2</sup> seront végétalisés malgré de nombreuses contraintes techniques.

**Pierre Anquetil, Bordeaux Métropole**, présente la chronologie du projet, passée et future. L'aménagement va démarrer le 7 avril, jusqu'en mars 2026. Les entreprises ayant remporté l'appel d'offres sont : Fayat TP pour le terrassement et Somopa pour le pavage. Les travaux vont durer environ un an et se dérouler en 4 phases :

1. D'avril à fin juillet 2025 quart sud-est de la place. Cette zone est prioritaire pour faciliter les déplacements durant la suite des travaux. Les 4 phases se déroulent de manière identique : terrassement, bétonnage, pavage sur un quart de la place. Ce sera toujours le même processus. Chaque phase, des zones de circulation et de collecte des déchets sont identifiées sur les plans.
2. De juillet à septembre 2025, quart nord-est de la place entre la rue Sainte Thérèse et le n°15 de la rue Rode, et entre la rue Rode et le n°9 de la place du marché des Chartrons,
3. D'octobre à fin décembre 2025, quart nord-ouest de la place entre le n° 15b rue Rode et le cours Portal, et au droit des n°5-7 et 7bis de la place du marché des Charrons
4. De décembre à fin mars 2026, quart sud-ouest, entre le n°8 rue Sicard et le cours Portal et au droit des n°1 et 3 de la place du marché des Chartrons.

**Bernard Blanc** clarifie que dans chaque phase il y aura également des sous-phases avec des périmètres chantier. Les différentes zones seront libérées à la fin de chaque sous-phase.

**Nicolas Desmard** rappelle que les temps des phases sont bien entendu soumis aux conditions réelles de la durée du chantier et les calendriers seront réajustés à chaque début de phase. Les plans seront affichés sur les vitres de la Halle afin de garder accessibles les différentes étapes.

**Pierre Anquetil** présente les contraintes et notamment le contrôle huissier qui aura lieu en amont. L'entreprise mandatée pour les travaux a été priée de ne pas créer de nuisances sonores entre 12h et 14h et les terrasses resteront accessibles durant le chantier.

Les garages resteront accessibles et utilisables, au moins après 17h et avant 8h. La communication avec les riverains concernés sera prévue à l'avance et tout sera discuté en amont, si condamnation de garage il doit y avoir. A chaque phase une information sera distribuée aux riverains et commerçants. Un référent travaux sera mis en place durant toute la durée des travaux, avec coordonnées communiquées et un surveillant chantier sera là tous les jours pour s'assurer du bon déroulement, mais également pour répondre aux questionnements.

## Echanges avec les participants

Un participant, faisant partie du collectif C des Chartrons, exprime le mécontentement et le sentiment de "laissés pour compte" dans les échanges en amont des travaux avec les riverains. Le collectif indique avoir déposé un recours gracieux contre le projet et décide de quitter l'assemblée

- Une question est posée sur l'ouverture des terrasses cet été et le remboursement des pertes de chiffre d'affaires pendant les travaux

=> Pendant chacune des phases les terrasses -seront maintenues, celles qui seront impactées par les zones de chantier seront déplacées sous le péristyle de la Halle des Chartrons. Des passages seront assurés au travers des zones en chantier pour faciliter le travail des serveurs. La halle restera accessible et continuera de vivre pendant le chantier. Concernant le remboursement des pertes, **Bernard Blanc** indique qu'un dispositif va être présenté. Dans l'info riverains, les coordonnées pour le service d'indemnisation est accessible, les commerçants et restaurateurs pourront prendre contact avec eux afin de connaître les règles précises et les modalités. Il est précisé que cette commission a déjà été mobilisées durant la phase travaux des concessionnaires.

- Comment les différences de niveaux entre la Halle et les entrées des restaurants seront-elles rattrapées ?

=> Visuellement les sols sont plus hauts, mais c'est un effet d'optique, les seuils sont presque plus hauts au niveau des restaurants. Concrètement ce ne sera pas à plat, puisque c'est minéral et qu'il faut permettre à l'eau d'évacuer. Depuis les bâtiments une légère pente sera créée pour accéder aux terrasses. Pas de marches prévues, toute la circulation piétonne est prévue complètement à plat.

- Quelles sont les essences des arbres qui seront plantés ?

=> La liste des essences des arbres :

- *Celtis julianae* (Micocoulier julien) pour les 4 grands arbres des coins
- *Prunus x schmitii* (Cerisier à fleurs Roses) pour les arbres côté Rode et Sicard
- *Acer rubrum* (Erable rouge) côté cours Portal
- *Prunus Umeneko* (Cerisier à fleurs blanches) côté rue Notre Dame

- Quelles seront les contraintes de circulation et d'accès aux logements pour les résidents pendant les travaux ?

=> Pendant la phase de chantier, toutes les entrées aux bâtiments resteront accessibles aux piétons et pour les véhicules. Pour l'accès des véhicules à la place du marché des Chartrons, deux entrées et au moins une sortie seront maintenues. Quelques places de stationnement, de livraison et de manutention seront également maintenues pendant le chantier.

- Un participant évoque que les rues adjacentes sont plus basses et se demande ce qui sera fait en termes d'aménagement de cette différence de niveau.

=> **Pierre Anquetil** répond que sur le cours Portal le trottoir aura une petite descente, pour la continuité des piétons et cela permettra de faire ralentir les voitures.

- Quelles seront les conditions d'accessibilité pendant les temps de séchage du béton ?

=> Il est précisé que les temps de séchage du béton de 3 semaines concernent la pose de pavé ou la circulation des voitures. Les piétons pourront marcher sur la zone 24h après le coulage du béton. Les entreprises assureront un dialogue avec les commerçants et riverains afin de limiter les condamnations d'accès aux bâtiments.

- Est-ce que l'intégralité de la place sera pavée ?

=> La place sera pavée en intégralité, à l'exception du carré autour de la Halle. Ce seront les pavés typiques de Bordeaux sciés.

- Quelles sont les dates précises des tranches de travaux ?

=> A ce stade, les dates sont fixées mais restent prévisionnelles. Elles seront actualisées au fil du chantier (à chaque changement de phase), sur l'affichage sur la Halle.

- Combien de temps prendra le séchage du béton et comment seront accessibles les commerces pendant ce temps-là ?

=> L'idée du coulage est de faire par gros morceaux afin d'éviter les temps d'attente multipliés, donc de faire les sous-phases en une ou deux fois pour pouvoir marcher dessus le lendemain. Si ce n'est pas possible des passerelles seront installées.

- Un participant demande les modalités du bornage pour les riverains rue Sicard :

=> **Guillaume Mangane, Secrétaire Général du quartier Chartrons Grand Parc Jardin Public**, répond qu'une borne rue Sicard avait été évoquée mais ne fait plus partie du projet. Il y aura donc toujours deux bornes cours Portal dont la borne actuellement cassée à l'angle de la rue Sicard, qui a été enlevée et qui sera repositionnée au moment de la phase 4.

- Quel est le coût du projet et comment est-il financé ?

=> Le cout sera affiché publiquement, mais il est de 1,63 millions d'euros TTC, financé en partie par le budget d'aménagement urbain de la ville de Bordeaux et dans une autre partie par la Métropole.

- Quelle sera la position des terrasses définitive ?

=> Les terrasses sont présentées dans la slide 14 de la présentation.

- Quels seront les véhicules qui pourront accéder à la place à la fin des travaux ?

=> L'accès en secteur borné ne changera pas pour les résidents, mais pour les véhicules personnels des commerçants et donc non-résidents de la place, il faudra respecter les horaires de livraison (6h-11h).

- Une participante demande où en seront les travaux fin octobre 2025.

=> Ce sera normalement le début de la phase 3, donc le quart nord-ouest de la place qui commencera.

- Est-il prévu d'améliorer la gestion des déchets et les nuisances sonores engendrées lors du ramassage ?

=> **Guillaume Mangane** rappelle que les professionnels peuvent opter soit aux tournées organisées par Bordeaux Métropole le soir dans le cadre du ramassage des ordures ménagères des résidents, soit faire appel à une entreprise privée qui propose un horaire de ramassage plus adapté aux contraintes de l'établissement.

Il a été étudié de passer la place des Chartrons en secteur de jour, mais le secteur de jour n'est collecté que 3 jours par semaine et non 6 comme aujourd'hui. Compte tenu des flux de déchets induits par les commerces, cela paraît à ce jour inadapté.

- Une participante évoque des coffres pour enterrer des poubelles et demande si cela pourrait être envisagé.

=> **Pierre Anquetil** indique que des bacs enterrés de verre seront mis en place, mais pour les ordures ménagères cela n'existe pas sur la Métropole dans le domaine public. Le système de collecte sur la voie publique dans la Métropole se fait en ramassage et non en soulevage.

- Un participant demande si le recours lancé par le collectif C les Chartrons a une chance de différer les travaux.

=> **Bernard Blanc** rappelle que concernant ce recours, une réponse sera faite par les services juridiques de la Ville, mais que cela semble pour le moment impossible.

- Quels sont les horaires de fonctionnement de l'éclairage public autour de la place et les éclairages vont-ils changer ?

=> Les travaux de réseau ont déjà été faits, il est prévu de ne pas changer les points d'éclairage, mais le mobilier sera remplacé par des mas avec des systèmes de lampes de type guinguette. Le long des façades ce sera similaire à l'existant. Les horaires, eux, ne changeront pas.

- Demande des restaurateurs d'avoir l'info sur la commission indemnisation (les mails précédents ne leur seraient jamais parvenus) + demande d'avoir le plan final de leur terrasse pour se projeter et prévoir les aménagements nécessaires si besoin. Point à faire arbitrer.

## Conclusion

**Bernard Blanc** rappelle que Monsieur le Maire a demandé que les piétons soient remis au cœur de cette place et qu'on leur rende la priorité, tout en respectant les commerçants et les terrasses. Il s'agit d'une réalisation majeure de mandat qui mettra en valeur la place du Marché des Chartrons et dont la volonté est d'assurer la tranquillité des riverains, sans impacter l'activité des restaurateurs. Ce secteur est devenu un secteur de centre-ville et le but est de le rendre attractif, mais de le garder tranquille pour les habitants. La période des travaux en phasage sera faite sur une petite année, mais les contraintes qu'ils amèneront seront vite balayées par les bénéfices une fois le projet terminé.